

> Joëlle Vandevoorde et Fanny Mertz, Attachées, Stratégie & Programmation – Bruxelles Mobilité

UNE NOUVELLE ORDONNANCE « MOBILITÉ » PLUS COMPLÈTE ET TENANT COMPTE DES RÉCENTES EXPÉRIENCES ET ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

L'ordonnance du 26 juillet 2013 instituant un cadre en matière de planification de la mobilité et modifiant diverses dispositions ayant un impact en matière de mobilité, dite « ordonnance Mobilité », devait souffler ses 10 bougies dans moins d'un an. Cette première version a notamment permis d'élaborer et de donner un cadre réglementaire au Plan régional de Mobilité en faveur d'une meilleure planification des actions menées en matière de mobilité. Suite à cela et afin d'assurer de manière opérationnelle l'évaluation et la mise en œuvre concrète en collaboration étroite avec les communes, il est apparu nécessaire de revoir et compléter certains aspects de cette ordonnance.

Au vu de la quantité importante de modifications, il a été décidé de rédiger une nouvelle ordonnance, qui a été approuvée par le Gouvernement en première lecture le 20 juillet 2022. Cette réécriture complète est guidée par les objectifs de **simplification** (des processus d'élaboration des plans de mobilité et de leur contenu) et **d'harmonisation** (renforcement des liens et de la cohérence entre les plans et mise en œuvre des politiques de mobilité au sein de la Région). Enfin, il s'agit de **faire évoluer le cadre réglementaire** de différents éléments cadrant la planification de la mobilité et de la sécurité routière (par exemple, en y clarifiant le rôle de la Commission régionale de la Mobilité, en créant un observatoire, etc.).

Parmi les **modifications importantes** qui figurent dans l'ordonnance, notons : la réforme des Plans communaux de Mobilité (**PCM**) qui deviennent **des programmes d'actions, déclinaisons facultatives et opérationnelles** du Plan régional de Mobilité (**PRM**) à l'échelle **locale**; la création **d'outils** facilitant la **mise**

en œuvre de la politique de mobilité et **son suivi** au niveau **local** (évaluations et dispositifs de partenariat Région-communes /contrats locaux de mobilité (CLM); l'insertion de la **base légale** de la Commission régionale de la Mobilité (**CRM**) au sein de l'ordonnance; la création d'un **observatoire** de la mobilité et un cadrage réglementaire du traitement ponctuel de données à caractère personnel.

La Région a présenté ces grands principes et éléments-clés liés à la révision de l'ordonnance auprès des instances consultatives (Commission régionale de la Mobilité, Brupartners, Commission régionale de Développement, Conseil de l'Environnement), ainsi qu'auprès des acteurs communaux durant le mois de septembre. Chacun de ceux-ci, ainsi que l'Autorité de Protection des Données (APD) a été invité à remettre son avis sur l'ordonnance. Le traitement des remarques et des avis est désormais en cours, en vue de proposer un texte adapté à l'approbation du Gouvernement en deuxième lecture. Le texte

sera ensuite soumis à la relecture du Conseil d'État avant d'être une dernière fois adapté et transmis au Parlement pour sa validation définitive.

ÉVALUATION DE GOOD MOVE ET DÉMARRAGE DU MARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN RÉGIONAL DE MOBILITÉ GOOD MOVE

Puisque le Plan régional de Mobilité (PRM) Good Move est entré en vigueur en mai 2021, il est désormais temps de passer à son évaluation. En effet, l'ordonnance Mobilité prévoit une évaluation continue du plan sur base d'un cycle de 30 mois. Le premier rapport complet d'évaluation est donc attendu pour la fin de l'année 2023. Par ailleurs, le site web de l'Observatoire Good Move est en ligne et contient déjà de nombreuses informations et données mises à jour au fur et à mesure (<https://data.mobility.brussels/home/fr/>).

Bruxelles Mobilité a donc souhaité structurer le suivi de la mise en œuvre des actions par les différents partenaires de Good Move via le support d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO). Ce marché vient d'être lancé et comprend plusieurs missions d'accompagnement des acteurs, dont les communes, pour l'évaluation du plan Good Move.





GOOD KNOWLEDGE Diagnostic de mobilité en Région bruxelloise | Mai 2021

Pourquoi y a-t-il plus d'embouteillages à Bruxelles alors que le volume de trafic diminue ?

Comme dans la plupart des grandes métropoles européennes, la Région de Bruxelles-Capitale souffre de congestion automobile. Autrement dit, le temps moyen pour parcourir une distance en voiture est fort variable d'un jour à l'autre et d'une heure à l'autre, alors qu'on constate depuis quelques années une légère diminution du nombre de véhicules en circulation sur le territoire régional.

Quels sont les objectifs régionaux en matière de mobilité ?

Le Plan régional de mobilité 2020-2030 – Good Move accorde une part importante de ses objectifs à l'apaisement du trafic, et ce particulièrement dans les quartiers d'habitation. Cet apaisement sera le résultat d'une diminution des déplacements en voiture grâce à la mise en oeuvre de mesures ayant pour but, d'une part, de diminuer le besoin de se déplacer et de réduire les distances parcourues, et d'autre part, d'encourager le report vers d'autres modes de transport. Selon les estimations, les ambitions régionales auraient pour

effet une diminution de l'ordre de 15% des prestations kilométriques des voitures entre 2018 et 2030, si l'on considère uniquement le territoire régional.

La mutation de la Région en termes de mobilité grâce au changement de comportement des usagers en matière de mobilité doit s'accompagner d'actions fortes de la part du Gouvernement bruxellois, telles qu'explicitées dans le plan Good Move. Certaines de ces actions détériorent cependant l'efficacité des déplacements en voiture, sans être un objectif en soi. En effet, l'efficacité même des déplacements en voiture dépend, outre l'infrastructure, du nombre de véhicules en circulation. Ainsi, avant d'atteindre les objectifs fixés par le plan Good Move, il est probable qu'une période de transition durant laquelle la congestion restera présente, se profile. Cette période durera tant que les déplacements automobiles resteront supérieurs aux capacités d'absorption d'un réseau de circulation urbain. À partir du moment où l'offre en transport et la demande de déplacements auront trouvé un équilibre plus durable, la congestion actuelle devrait se réduire.

L'objectif de cette fiche et de ses mises à jour (sur base des récoltes de données de Bruxelles Mobilité) est de pouvoir suivre cette évolution de manière objective.

BRUXELLES MOBILITE
SERVICES PUBLICS REGIONAL DE BRUXELLES

Diagnostic 1 Plan régional de mobilité 2020-2030

mises en œuvre par les communes. Ces actions s'inscrivaient toutes dans les différents focus de Good Move. On peut ainsi citer, pour Good Neighbourhood, de nombreux projets d'apaisement de quartiers ou de voiries, la mise en place de rues scolaires ou encore des actions en lien avec la Ville 30. Ce fut aussi l'occasion de s'arrêter sur les points forts de ces actions et les difficultés et freins rencontrés.

Lors de la deuxième partie, ce sont les expériences par rapport aux outils de suivi des actions mises en œuvre par les communes qui ont été abordées. Pendant les échanges, une demande collective de collaboration renforcée sur l'accès et l'échange de données et d'un support pour la collecte de données a clairement émergé.

Avec l'attribution du marché, une nouvelle étape va pouvoir commencer et permettre une collecte plus fine des données liées aux différentes actions de Good Move, commune par commune. Si cette phase sera davantage organisée de manière bilatérale, cet atelier a permis de souligner une fois encore la nécessité de moments d'échanges et de partages entre les communes et la Région.

La première tranche du marché vise à collecter auprès des communes les informations disponibles sur l'état de la mise en œuvre des actions liées à la mobilité et à la sécurité routière. Afin de minimiser la charge pour les communes, le marché comprend aussi des postes d'encodage de données et des inventorisations de terrain, ce qui permettra d'utiliser directement les données des communes quel qu'en soit le format original. Grâce à ce marché, il sera aussi possible d'activer des missions d'accompagnement complémentaires si certaines communes souhaitent aller plus loin dans la programmation des actions de mobilité: via une aide, des conseils et des propositions ou via des concertations et des ateliers. Par ailleurs, ce marché inclut la possibilité d'organiser des ateliers d'échanges entre communes. Enfin, ce marché couvrira aussi la rencontre d'autres acteurs actifs dans la mise en œuvre de Good Move.

In fine, cette dynamique permettra de renforcer les échanges et partages entre communes et acteurs par le biais de l'évaluation de la mise en œuvre du plan, et ainsi d'aboutir à une évaluation partagée et des recommandations sur la poursuite et d'éventuelles réorientations des actions du PRM dans un rapport d'évaluation complet, réalisé selon les prescrits de l'ordonnance mobilité 30 mois après l'approbation définitive du PRM.

Comme première étape de ce processus, Brulocalis et Bruxelles Mobilité ont organisé en octobre un atelier de travail et d'échanges sur l'évaluation du plan Good Move, avec les communes. Dix-huit d'entre elles étaient représentées par un ou plusieurs CeMA, ainsi que plusieurs échevins.

La première partie de l'atelier a permis de partager les actions de mobilité les plus impactantes

